

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 MARS 2016**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Bertrand KlingMaire

**Conseillers municipaux en exercice : 29**



**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 29**

**Conseillers absents - excusés : /**

**Procurations :** Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,  
David CARABIN à Bertrand KLING.

**Secrétaire de séance :** Adrien BONNET

**Date convocation :** 10 mars 2016

**N° 2016-015**

**Objet :** Désignation des membres du conseil des sages

**Rubrique :** 5.2

**Rapporteur :** Anne DUCHENE

Par délibération en date du 27 avril 2015, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un conseil des Sages à Malzéville.

Les fonctions du conseil des Sages dépendent, d'une part de la demande de la municipalité et d'autre part de l'intérêt des membres du conseil pour l'amélioration de la vie de la cité.

Le conseil des Sages pourra faire fonction :

- \*d'interface avec la population
- \*de demandes de revendications et de doléances
- \*de relances de propositions et d'initiatives d'habitants
- \*d'études et de mise en place de projets confiés par la municipalité ou initiés par le conseil
- \*de réflexions et de conseils sur des problèmes spécifiques
- \*de lieux d'informations pour la population, par le biais de communication sur ses travaux

Le conseil des sages est composé de 15 membres maximum, représentant les quartiers et respectant au mieux la parité. De plus, une répartition des classes d'âge doit être essayée ainsi qu'une distribution des différentes appartenances socio professionnelles.

Chaque candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- \*Etre âgé(e) de 55 ans ou plus
- \*Résider sur la commune
- \*Ne pas avoir d'activités professionnelles à temps plein
- \*Ne pas être élu
- \*Deux conjoints ne peuvent siéger au conseil des sages simultanément.

Au vu du nombre de candidatures, une liste d'attente sera ouverte.

Le fonctionnement du conseil des Sages sera régi par un règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les 15 membres du Conseil des Sages, sur proposition unanime de la commission Vie locale, Culture, Sports, Associations et Démocratie participative réunie le 29/02/2016.

Les 15 membres proposés sont les suivants :

- ✓ Denys BLANDIN, 30 rue Maurice Barrès ;
- ✓ Martine BARADEL, 12 le Bourgarel ;
- ✓ Xavier LEFEVRE, Parc de Libremont, Rue Georges de la salle, Bât. A, Entrée 2 ;
- ✓ Cornélia KRETSCHMER, 2 rue Pasteur ;
- ✓ Jean Paul BOLMONT, 69 impasse de l'Embanie ;
- ✓ Michèle MARCHAL, 43 avenue du Général Leclerc ;
- ✓ Jean Claude DE GUIIS, 55 avenue du Général Leclerc ;
- ✓ Janine FRANIATTE, 5 rue Georges de la salle, Parc de Libremont ;
- ✓ François PIERQUIN, 7 rue Mathieu Dombasle ;
- ✓ Chantal POIREL, 64 rue du Colonel Driant ; Tourville ;
- ✓ Pierre GERARD, 104 rue de l'Église ;
- ✓ Marie Louise HAYOTTE, 18 rue de l'Orme ;
- ✓ Daniel VOIGNIER, 9 allée des vignes ;
- ✓ Christiane KELNER, 12 rue de l'Orme ;
- ✓ Michel ZIEGLER, 4 rue du Prieuré.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ DES VOIX,  
(2 contre : M. BARRON, S. SCAGLIA).

- Approuve la composition du conseil des sages proposée ci-dessus.

Le Maire,  
Bertrand KLING

